L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE 9 FEVRIER 1879.

UNE REPONSE A M. DE BISMARCK PAR M. MENIER.

Nous trouvons dans le *Voltaire* une lettre de M. Ménier, député, dans laquelle [illegible] grand industriel, qui a voué sa vie à l'étude des questions d'économie sociale, critique la nouvelle politique économique de M. de Bismarck. Nous ne partageons pas toutes les idées de l'honorable député sur l'impôt direct, mais nous reproduisons avec plaisir sa lettre qui sera certainement lue avec intérêt:

A Monsieur le rédacteur en chef du *Voltaire*:

Monsieur,

M. de Bismarck vient de publier une lettre au Conseil fédéral sur la politique économique de l'empire. M. de Bismarck, un ennemi de la France [illegible] pour que nous puissions nous affliger des fautes qu'il peut commettre. Il est impossible de condenser dans un document plus d'erreurs économiques qu'il ne l'a fait dans la lettre en question.

M. de Bismarck est toujours l'homme de la vieille politique guerrière: quand il veut toucher aux questions économiques, il y transporte tous les préjugés qui y sont attachés. Loin d'être un initiateur, il n'est qu'un plagiaire. Il date du blocus continental.

D'abord il veut "diminuer le poids des impôts directs en augmentant les recettes de l'empire qui proviennent des impôts indirects."

Je laisse de côté la préoccupation politique qui le fait préférer les impôts indirects aux impôts directs. Il veut tout simplement, en substituant les premiers aux seconds, resserrer le lien qui unit les fonctions de l'empire. L'impôt direct peut facilement être un impôt local, un impôt décentralisateur. L'impôt indirect, tel que le conçoit M. de Bismarck, doit frapper tous les Allemands et concentrer leurs ressources dans les caisses de l'empire.

Pour justifier l'impôt indirect, M. de Bismarck répète le vieux sophisme: "Il est compris dans le prix de la marchandise;" autrement: "on le paye sans s'en apercevoir." Seulement on paye à un prix plus élevé les objets nécessaires à l'existence, seulement la vie devient plus chère et le moment est évidemment bien choisi en Allemagne pour augmenter les difficultés de la vie.

M. de Bismarck s'imagine que l'impôt direct pèse d'un poids plus lourd que l'impôt indirect. Admettons que l'impôt direct soit mal établi en Allemagne; c'est possible; il ne sera jamais aussi lourd que l'impôt indirect. Pour que M. de Bismarck puisse se tromper à ce point, il faut qu'il n'ait pas la moindre notion de la répercussion de l'impôt.

M. de Bismarck a déjà, par sa loi sur le socialisme, la manière dont il l'a appliquée, engagé contre les ouvriers, les classes pauvres, une campagne qui rappelle la révocation de l'édit de Nantes. On croirait qu'inquiet des idées démocratiques qui s'agitent parmi eux, il ait résolu de les pousser à bout. Dans sa lettre, il ne dissimule pas de nouveau qu'il a pour but de faire retomber l'impôt sur eux. Il veut dégrever des impôts directs "les classes moyennes dont le revenu monte à peu près jusqu'à 6,000 marks (le mark vaut 1 fr. 10);" il veut compenser ce dégrèvement en surchargeant d'impôts indirects "les classes les moins imposées."

Cette franchise va jusqu'au cynisme. Il n'est pas possible d'avouer plus ingénument qu'on veut répartir l'impôt en raison directe des besoins et en raison inverse des ressources.

Mais M. de Bismarck esquive alors la question et, par un tour assez habile, porte l'attention sur la politique douanière, en disant: "Plus le système douanier sera productif au point de vue financier, plus les allégements apportés dans le domaine des impôts directs pourront être considérables." Ceci est naïf et prouve toujours l'ignorance économique de M. de Bismarck.

Il s'imagine qu'en surélevant les droits de douanes il fait payer l'impôt par les étrangers. Il ne s'aperçoit donc pas que les étrangers ne payent jamais l'impôt de la douane, mais que ceux qui le payent, ce sont les consommateurs du pays. Ceux-ci, au lieu de solder tout simplement le prix d'achat à l'étranger, augmenté des frais de transport, de courtage, de bénéfices, etc., payent en plus le droit de douane; mais ce sont eux, bien eux qui le payent; car l'impôt indirect est toujours récupéré par le vendeur sur le consommateur. Artifice de comptabilité, voilà tout.

Je prends mon exemple: je paye, bon an mal an, 8 millions à la douane. Si je ne recouvrais pas cet impôt sur le consommateur, il y a longtemps que je serais ruiné.

Est-ce que cet impôt porte sur le producteur de cacaos du Venezuela ou du Nicaragua? Le débouché est moins grand, ses bénéfices sont moindres; mais c'est le consommateur français qui paye le cacao plus cher; c'est bien lui qui supporte la différence. S'il ne peut pas la supporter, il se prive; voilà le résultat le plus clair.

Passons à une autre bévue économique:

"Il s'agit, dit M. de Bismarck, non pas seulement de frapper de taxes plus considérables certains articles, mais de revenir au principe de la taxation universelle des objets qui passent la frontière."

Comment M. de Bismarck n'a-t-il pas eu l'idée de considérer un moment l'exemple de l'Angleterre? C'est une nation qui n'a point fait trop mal ses affaires. Somme toute, avouons-le, la plupart des autres nations sont forcées de l'imiter quand elles veulent prospérer, et jamais il ne leur viendra à l'idée de suivre l'exemple de l'Allemagne. Eh bien! l'Angleterre est arrivée à un commerce extérieur de 15 milliards par an, à un mouvement d'affaires intérieur qu'on évalue à plus de 250 milliards, en réduisant ses droits de douane de telle sorte qu'ils ne frappent plus qu'une dizaine d'objets. Ce ne sont point ses brouillards qui attirent les navires et les marchandises de toutes les nations dans ses ports; c'est la certitude qu'ils n'auront pas de droits de douane à payer.

Les droits de douane ainsi réduits n'entravent la circulation que de quelques objets; mais éparpiller, émietter les droits de douane sur tous les objets, c'est multiplier les frais de perception, multiplier les formalités, multiplier les fraudes, paralyser le commerce tout entier.

M. de Bismarck fait le calcul suivant: en 1877, la valeur des marchandises importées a été estimée 3,877 millions de marks. Sur cette somme, 2,853 millions rentrent dans la catégorie des articles jusqu'ici non imposés.

M. de Bismarck admet que les droits qu'il imposera diminueront de moitié l'importation de ces objets, et il s'écrie avec satisfaction: "Il restera une importation d'objets valant 1,400 millions de marks entrant maintenant en franchise, et qui payeront au moins 70 millions de marks à la douane. C'est un beau résultat au point de vue fiscal, je ne dis pas non; mais M. de Bismarck ne se représente pas toute la perturbation apportée dans les habitudes, dans le bien-être, dans le confort, par cette suppression de la moitié des importations affranchies actuellement de droit.

M. de Bismarck n'a pas peur de faire des mécontents; tant mieux pour lui et pour nous.

M. de Bismarc[k] [illegible] qu'on pourra rel[illegible] tecteurs "dans [illegible] branches d'indu[illegible] se disciminale pas [illegible] dés à "ses carta[illegible] provoquent che[illegible] des réflexions fâ[illegible] Bismarck pas l[illegible] lestement en dé[illegible] gnances ne s'op[illegible] jets. *Hoc volo, sic jubeo.*

Du reste, M. de Bismarck s'imagine que les consommateurs ne sont qu'une minorité et que les producteurs [illegible] majorité. Il devrait pourtant [illegible] voir que les consommateurs c'est [illegible] monde, tandis que [illegible] producteurs ne [illegible] rité.

M. de Bismarck [illegible] avoir des droits de douane à ses [illegible], pour qu'ils [illegible] les caisses dont le [illegible] de l'empire a la clef. Il veut pouvoir, pour les impôts indirects, "qu'on paye sans s'en apercevoir," dissimuler les charges que ne dissimulent pas les impôts directs. Il veut escamoter le budget. Voilà la vérité.

Il avoue, du reste, que son but est "d'arriver à déterminer l'ensemble des impositions non par la quotité des recettes, mais par la quotité des besoins." C'est la politique fiscale la plus propre à ruiner un pays. Les besoins d'un Etat, surtout d'un Etat despotique qui a la prétention de toutes les compétences, sont illimités; les ressources ne le sont pas.

Cette lettre accuse, au moment où M. de Bismarck persécute les ouvriers socialistes, lui-même est imbu de toutes les idées des *socialistes de la chaire*, si voisines des idées des autres. Il croit aussi lui que l'Etat peut tout; qu'il peut faire payer l'impôt par les étrangers, qu'il peut diriger la production et la consommation de l'Allemagne à l'aide de tarifs; qu'il peut indéfiniment augmenter les charges du budget, en estimant que les contribuables ne les supporteront pas directement.

On voudrait faire une parodie des préjugés économiques qu'on ne s'y prendrait pas autrement que M. de Bismarck. Malheureusement pour les Allemands, cette parodie est du genre grave. M. de Bismarck, après avoir jeté en [illegible] les prodromes d'une catastrophe sociale par sa loi de persécution, aggrave encore, en faisant [illegible] du socialisme au profit des classes qui ont jusqu'à 6,000 marks de revenu.

En France, les idées de 1848 sont nées des chambres censitaires de la Restauration et du gouvernement de Juillet, qui faisaient du socialisme au profit du pays légal. M. de Bismarck ne néglige [illegible] explosion analogue en Allemagne. Gardons-nous, en France, d'imiter son système, et sachons résister à tous les quémandeurs de protection qui réclament tout bonnement qu'on mette à la disposition de leurs intérêts particuliers les intérêts de tous.

MENIER,
Député de Seine-et-Marne.

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DES VARIETES.

[illegible]

LUNDI soir 10 février, mercredi et samedi matinées.

Les comédiens STUART ROBSON et Wm H. CRANE dans la comédie de Jos. Bradford, intitulée:

OUR BACHELORS.

La pièce la plus comique du siècle. "Robson as the Childhood Bangle. Crane as the jolly Jowler. "The play of modern times has been received with such continuous screams of laughter."

Robson scares Crane AT 8 O'CLOCK.

"I will see somebody with him." Crane bellows Robson at 8.—"Wilt thou bite thy thumb at me sir?" Robson thrashes Crane at 10.—"I am the bold thunder!" Both demoralized at 10.30. "Are they not humble in their meekness?" [illegible] 1ère acte—Rencontre. 2me acte—Erreurs. 3me acte—Mistères. 4me acte—Mariages. [illegible] Shakespeare's Comedy of Errors.

8 fév—

THEATRE ST-CHARLES.

Troupe de Ballet et Grand Spectacle —de— MISS JENNIE HUGHES ET SCHOOLCRAFT & COES.

Tous les soirs et mercredi et samedi en matinée.
9fév—

GRAND BAL TRAVESTI ET MILITAIRE,

—Donné par—
LA BATTERIE B,
De l'Artillerie de Compagnie de la Louisiane,
MERCREDI SOIR, 12 FEVRIER 1879,
—A la—
Salle Grunewald.
Comité d'Arrangements:
Lieut. W. H. BEANHAM, Chairman;
Lt. R. LALMANT, Sergt. E. A. HAMILTON.
9fév—3t

Premier Grand Bal Militaire

PAR INVITATIONS,
Paré et Masqué,
PAR LA BATTERIE A.,
Régiment d'Artillerie d'Orléans,
—A—
GRUNEWALD HALL,
SAMEDI, 22 février 1879.

Les soumissions pour la buvette, le restaurant et le vestiaire devront être adressées au lieutenant L. H. GANONGE, président du comité d'arrangements, au No. 40 rue St-Charles. Les dites soumissions seront ouvertes MERCREDI, 5 février 1879 à 7 heures du soir. 23 janv—

Rapport annuel de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,

(Casernes et Versailles).

Pour l'année expirée le 26 décembre 1878.

En caisse le 27 décembre 1877		$ 489 75
Reçu pendant l'année pour admissions, quotités, amendes, et diplômes		2,766 25
Reçu, le bénéfice du bal du 9 février 1878		67 65
Reçu, argent trouvé sur deux sociétaires décédés sans parents et devant des arrérages		3,70
Total général		$3,327 35
Dépenses à déduire:		
Payé aux médecins	$1007 16	
" frais d'Asile, gardes-malades, fournitures, etc.	178 70	
" médicaments	526 55	
" bons de secours	386 25	
" pour inhumations, fours et décoration de fours	409 20	
" pour annonces, impressions et frais de bureau	102 45	
" au collecteur pour commissions	259 15	
" dépenses pour le pique-nique qui devait avoir lieu le 30 juin 1878	60 00	
Total des dépenses		2,929 46
Balance en caisse le 26 décembre 1878		$397 89

Actif de la société.

En caisse	397 89	
Dû par les sociétaires en retard	790 00	
Huit fours, dont cinq avec marbres	485 00	
275 diplômes d'enrôlement	123 75	
Meubles et autres effets mobiliers	618 80	
Total de l'actif		$2,415 44

Le 27 décembre 1877 la Société se composait de	305	membres.
Admis depuis	43	
	348	
Sur lesquels il faut déduire:		
Décès	12	
Démissions	5	
Rayés	31	
Expulsé	1	
	49	
Effectif actuel	299	
Classés comme suit:		
Membres actifs	275	
Membres honoraires actifs	9	
Membres honoraires	12	
Veuves	3	
Total égal	299	

Officiers:

Président Honoraire, THÉODORE FOREST.

Pour l'année 1879:

*Président, PAUL ESTÈBEN.
Vice-président, FRANÇOIS BRUNET.
*Secrétaire aux minutes, F. D. SEGHERS.
Secrétaire aux finances, SEBASTIEN ROY.
*Trésorier, HENRI de VILLENEUVE.
*Collecteur, VICTOR PROVENSAL.

Directeurs:

*Albert Dazet, chairman comité de finances.
*Manuel Sirgo, chairman comité d'admission.
*Jean Prat. *Gustave Chopin.
*François Dufrêche. *Firmin Serenne.
Justin Arieu. Jean Campagnolle.
Jean Peyregne. Alphonse Folse.
*Grand maréchal, Jean Carrena.

Médecins:

*Pour la section de la ville, Dr M. Escobas.
*Pour la section d'en bas, Dr S. G. Rombaw.
Par ordre du conseil d'administration.
PAUL ESTEBEN, Président.
F. D. SEGHERS, Secrétaire aux minutes.
*Réélus. 4 fév—4,9,14

Hong Kong Tea Co.,
BATISSE HONG KONG,
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Cette compagnie importe et vend du THÉ,
—ET TIENT DU—
CAFÉ GRILLE,
Au No 89 de la rue du Canal,
Après l'enseigne du Chariot;
Au No 179 de la rue Poydras, Après l'enseigne du Chariot; Au No 272 ... de la rue Dryades, [illegible]
Au No 237 de la rue Vieille-Levée,
EN FACE DU FRENCH MARKET.
[illegible]
Café que nous grillons de la [illegible] [illegible] Le THÉ de $1.50 se vend [illegible] 75 [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique DE BIDWELL.

Engagement pour une courte saison du célèbre tragédien JOHN McCULLOUGH. De [illegible] rendu les rôles d'une façon plus brillante, l'acteur de talent M. CHAS. BARRON a été spécialement retenu pour seconder M. McCULLOUGH.

Dimanche et Lundi soirs, 9 et 10 Février, Virginius. John McCullough dans le rôle de Virginius.

Mardi soir, 11 Février, Hamlet. John McCullough dans le rôle de Hamlet.

[illegible] Richelieu. John McCullough dans le rôle de Richelieu.

Jeudi soir, 13 Février, Othello. John McCullough dans le rôle d'Othello, M. Chas. Barron dans celui de Iago.

Vendredi soir, 14 Février, et Samedi en matinée, [illegible] John McCullough dans le rôle de Brutus, Chas. Barron dans celui de Cassius, John A. Lane celui d'Anthony.

Samedi soir, 15 Février, Richard III. John McCullough dans le rôle de Richard. [illegible] celui de Richmond.

Bal Masqué et Travesti du Mardi Gras [illegible] 25 Février.—Les invitations pour ce bal sont prêtes. S'adresser au bureau de location.
8 fév—

L'Exposition Industrielle des Arts Mécaniques

—et—
De l'Agriculture des Etats du Golfe,
Sera ouverte au public au
New Orleans Fair Grounds,
Lundi, 17 février 1879.
Et durera huit jours.
GRANDE OUVERTURE
Lundi, 17 février, à midi.

COMITÉ DE RÉCEPTION:
Col. A. W. HYATT, Chairman.
Col. W. T. Vaudry, [illegible] M. Hollingsworth,
W. H. Beanham, Columbus H. Allen,
R. Lalmant, Capt. A. Sambola.

Salut par la Cinquième Compagnie de l'Artillerie d'Orléans.
MUSIQUE.
PRIÈRE.
DISCOURS.
Chœurs nationaux par les élèves des écoles publiques.
MUSIQUE.

M. Thomas A. Tandy, du Black Diamond Variety Club, fera tous les jours une ascension sur la corde raide; il exécutera aussi des tours de force sur le trapèze et sa [illegible] au milieu de l'air au bout d'une corde.
Tours étonnants et audacieux.

EXERCICES GYMNASTIQUES.
Sauts, voltiges et exercices divers sur la barre horizontale par le club gymnastique des Jeunes Gens de la Nlle-Orléans.
Tir de globes en verre.
Tir de pigeons, sous les auspices du New Orleans Gun Club.
Exercices de l'arc.
par le
CRESCENT CITY
Female Archery Club

A la compagnie militaire la mieux disciplinée—Médaille d'or.
A la compagnie d'artillerie la mieux disciplinée—Médaille d'or.
Toutes les compagnies militaires de l'Etat pourront concourir.

Concours pour les compagnies d'échelles (Hook and Ladder)—Bannière en soie.
Le truck sera traîné à une distance de 100 yards par 20 membres bona fide de la compagnie; le truck sera dégarni et les échelles posées. Les membres prenant part au concours porteront l'uniforme de leurs compagnies respectives. Entrée $10.
Les membres engagés pour le concours recevront des billets en s'adressant au secrétaire.

Exhibition de Babys
Au plus joli baby de 1 à 2 ans (garçon)—Médaille d'argent.
Au plus joli baby de 1 à 2 ans (fille)—Médaille d'argent.
Au plus joli baby de 2 à 3 ans (garçon)—Médaille d'argent.
Au plus joli baby de 2 à 3 ans (fille)—Médaille d'argent.
A l'enfant le plus intelligent (garçon) de 5 à 6 ans—Médaille d'or.
A l'enfant le plus intelligent (fille) de 5 à 6 ans—Médaille d'or.

PATINS DE SALON.
Le Skating Rink sera sous la direction du Prof. M. Levi.
Divertissements du soir par quatre [illegible] clubs d'amateurs de la ville.
Au club d'amateurs offrant le plus beau divertissement—Diplôme et Médaille.

LUNDI, 17 fév—Course de haies, trajet, deux milles huit haies. Premier cheval $100; second cheval $25.
Course de poneys—Epreuve à la course pour poneys, sous 14 mains, épreuve d'un mille. Premier cheval $10, second cheval $5.
MARDI, 18 fév—Course au trot pour chevaux qui n'ont jamais mis moins de trois minutes dans une course d'un mille; trois sur cinq. Premier cheval $75, second cheval $25.
MERCREDI, 19 fév—Course au trot pour chevaux qui n'ont jamais mis moins de 2:50, course d'un mille, les trois meilleures épreuves sur cinq. Premier cheval $100, second cheval $25.
JEUDI, 20 fév—Course d'un mille. Premier cheval $50; second cheval $10. Course au pas, ouverte à tous, course d'un mille, les meilleures épreuves sur cinq. Premier cheval $40; second cheval $15.
VENDREDI, 21 fév—Course au trot pour des chevaux qui n'ont jamais mis moins de 2:45, pour une course d'un mille, les trois meilleures épreuves sur cinq. Premier cheval $100; second cheval $25.
SAMEDI, 22 fév—Course au galop, partie liée en cinq. Premier cheval $175; second cheval $25. Course au trot pour chevaux qui sont partis et qui ont perdu, épreuve d'un mille, les trois meilleures sur cinq. Cheval gagnant $25.
DIMANCHE, 23 fév—Course au pas pour roussins, les trois meilleures sur cinq. Premier cheval $15; second cheval $5. Course de mulets, ouverte à tous, trajet d'un mille. Premier mulet $10; second mulet $5.
LUNDI, 24 février—Course au galop, les trois meilleures épreuves sur cinq. Premier cheval $125; second cheval $25. Course au trot pour chevaux qui n'ont jamais mis moins de 3:30, trajet d'un mille, les trois meilleures sur cinq. Premier cheval $25; second cheval $10.
Prix d'entrée sur toutes les bourses, 10 pour cent; pas moins de trois pour entrer et de deux pour partir.
Un cheval gagnant ne peut entrer pour une autre bourse au trot ou au pas.
Toutes les courses seront gouvernées par les règles du Jockey Club de la Louisiane.
W. L. MURRAY, directeur,
F. H. AYERS.
A. L. DELBONDIO, surintendant-général. Secrétaire. Bureau, rue Gravier 209
5fév—5,8,9,13,16 fév

OFFICIEL.

AVIS

Département des Finances,
Licences de ville pour 1879.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1878.

Ce département recevra pour licences de ville de 1879 à partir de JEUDI, 2 janvier, et pendant le mois de janvier, 10 pour cent en certificats de dette de ville de 1876, 1877, 1878, et 90 pour cent en monnaie courante.

Et pour le mois de février prochain, 5 pour cent en certificats de dette de ville de 1876, 1877, 1878, et 95 pour cent en monnaie courante.

ALF. H. ISAACSON.
1 jan—1 jan au 28 fév

Compagnie des Waterworks de la Nlle-Orléans.

$500,000 de bons à 6 pour cent, première hypothèque, de $1000 et $500 chacun, payable en trente ans.

Intérêt payable tous les six mois à la "Banque Nationale de la Louisiane" à la Nlle-Orléans.

La compagnie des Waterworks de la Nouvelle-Orléans ayant obtenu de la Législature de la Louisiane, session extraordinaire de 1877, une charte pour [illegible] avec le privilège exclusif de fournir de l'eau à la ville de la Nouvelle-Orléans et ses habitants, et ayant été [illegible] mise en possession de l'usine le 10 avril 1878, est prête maintenant à émettre les bons ci-dessus conformément à sa charte.

Le payement des dits bons en principal et en intérêt est assuré par une première hypothèque de tous les biens et franchises de la dite compagnie, y compris sa franchise de corporation et les biens et les franchises acquis ou à acquérir; la dite propriété étant la même que celle acquise par la ville de la Nouvelle Orléans de la Banque du Commerce en 1868 et qui fut évaluée par experts à $2,000,000.

Les bons sont émis pour l'usage exclusif d'améliorer et pour agrandir l'usine de la compagnie et augmenter la fourniture d'eau pour ses habitants, pour servir à la santé publique, et pour offrir de plus grandes garanties contre les incendies.

L'intérêt des bons ci-dessus forme la première obligation sur les revenus de la compagnie, comme cela est requis par la section 10 de la charte, et les revenus nets actuels sont estimés à $50,000 ou $60,000 par an, ce qui en assure absolument le paiement ponctuel.

La Direction a adopté les plans et les spécifications soumis par M. Moses Lane, C. E., et leur exécution mettra l'usine de la Nlle Orléans dans un contraste favorable avec celles des plus grandes villes des Etats-Unis et fournira [illegible] une eau abondante et suffisante, [illegible] une pente de 75 pieds dans tous les points de la ville, ce qui augmentera très matériellement les revenus de la compagnie.

Les demandes seront reçues au bureau de la compagnie jusqu'au 15 février 1879.

Aucune demande ne sera reçue à moins du pair et de l'intérêt accru. Les bons seront émis à mesure que les améliorations projetées progresseront, savoir:

$150,000 dans 6 mois.
150,000 dans 12 mois.
100,000 dans 18 mois.

Le reste de l'emprunt sera émis seulement dans le cas de l'adoption d'un contrat pour fournir de l'eau filtrée. Si les demandes excèdent le montant requis, les bons seront émis au pro rata.

Les personnes qui se proposent de faire des offres pour avoir des bons trouveront un exposé détaillé des affaires de la compagnie [illegible] au bureau de la compagnie.

1er fév—au 15 fév EDWARD TOBY, Président.

Bureaux de la Compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans,

Coin St-Charles et Perdido.
AUX FONDERIES.

Des propositions cachetées pour des TUYAUX A EAU EN FER FONDU, des dimensions suivantes, seront reçues aux bureaux de la compagnie jusqu'au 15 février 1879 à midi:

[illegible]

25 tonneaux de pièces à diverses spéciales.
On peut obtenir les spécifications en s'adressant aux bureaux.
La compagnie se réserve le droit de rejeter une partie ou la totalité des offres.
EDWARD TOBY, Président.
31 janv—31 janv au 15 fév.

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

ont été faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable [illegible] LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ EUX. Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL ne peuvent être achetés qu'à la maison GRUNEWALD [illegible]. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre [illegible] GRUNEWALD [illegible] des PIANOS [illegible]

NOS STEINWAY "DOUBLE [illegible]" [illegible] TOUS LES AUTRES pour la [illegible] SE. HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui s'attache à la musique, cordes, etc.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

1879 SHADINES 1879

NEUVIEME SAISON.

Notre pêche a été aussi [illegible] que [illegible]

Les Shadines sont des [illegible] mises dans des boîtes en fer-blanc hermétiquement fermées, [illegible] relevées d'une sauce agréable et appétissante, et n'ayant pas ce goût huileux, particulier aux sardines, conservent seulement la saveur particulière à l'Alose. Elles sont toutes prêtes pour le lunch ou un repas quelconque; il n'y a qu'à ouvrir la boîte.

[illegible]

Nous sommes les seuls fabricants des véritables Shadines qui portent notre marque de fabrique.

HOWE & ODELL, 147 Reade Street, N. Y.

VENDU EN GROS ET AU DETAIL DANS TOUTES LES GROCERIES.

Dépôt Général au Sud — McGRATH & COMPTON. 103 Poydras st.
NOUVELLE-ORLEANS.
31 janv—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé......$500,000
VINGT-TROISIEME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 58 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les—Risques de feu	$212,422 68		
Risques de rivière	85,373 39		
Risques maritimes	49,841 90		
		$347,637 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	
			$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00		
Primes remboursées	19,457 39		
			114,196 39
Primes nettes			$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 22		
Risques de rivière	37,367 98		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	38,323 00		
		$145,630 77	
Ajoutez: Réassurances	35,045 25		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	6,593 20		
Dépenses	34,482 91		
		84,669 30	
Fonds de réserve		10,000 00	
Dividende [illegible]	49,568 99		
[illegible] et intérêt	24,284 30		
		$25,283 99	
			$266,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$297,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,665 21
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$691,519 51

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,	D. Fatjo,
R. Bisso,	J. C. Morris	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour,	Emery Clapp,	Jno. S. Groves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jno. B. Fleurnoy,	J. L. Harris,	H. Newman.

23 fév—au 31 déc.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 109 de la rue du Canal.
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1879.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1878:

Primes sur les risques de feu	$330,530 26	
Primes sur les risques de mer	42,751 06	
Primes sur les risques de rivière	23,855 97	
Total des primes		$397,137 29
En moins: Primes sur risques non expirés	$112,792 00	
Primes remboursées	3,758 00	
		$116,505
Primes nettes acquises		$280,632 36
A ajouter—Intérêts		9,324 66
		$289,957 02
Pertes payées sur les risques de feu	$48,890 94	
Pertes payées sur les risques de mer	33,656 64	
Pertes payées sur les risques de rivière	8,736 96	
Pertes non ajustées et non réclamées	22,047 26	
	$113,332 77	
Réassurances	21,156 60	
Rabais (rebates)	21,096 47	
Commissions d'agences	19,488 48	
Dépenses d'agences	4,356 25	
Taxes et licences	4,370 30	
Dépenses de bureau	27,927 64	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	6,401 85	
		$228,182 75
BÉNÉFICE NET		$61,774 27
En moins: Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions, déclaré le 2 juillet 1878		14,783 50
Balance des bénéfices		$46,991 77

ACTIF.

Argent en banque	$64,404 06
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	17,175 25
Certificats de dépôts et de dettes du New Orleans National Banking Association $35,963 94 évalués à	25,590 30
Billets à recevoir pour primes	1,671 67
Prêts sur hypothèques	20,193 30
Prêts sur nantissements	21,427 60
Billets à recevoir	4,189 51
Bons	42,339 50
Actions	33,947 00
Primes en voie de recouvrement	40,224 46
Propriétés foncières	94,261 71
Dû par divers	9,760 94
Bons des Etats-Unis	25,000 41
	$514,136 30

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Dividendes non-réclamés	4,443 00
Primes sur risques non expirés	112,792 00
Pertes non réglées	22,047 26
Dû à divers	7,963 73
Fonds de réserve	24,358 48
	$467,144 45
SURPLUS	$46,991 77

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. MM. MUSSON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 14me jour de janvier 1879.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction, qui a eu lieu le 13 janvier 1879, il a été RÉSOLU de payer, A PARTIR DU 20 COURANT, les dividendes suivants:

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE CINQ POUR CENT (5 0|0) pour le second semestre de 1878,—(faisant 10 0|0 pour l'année)—sur le capital [illegible].

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT (10 0|0), aux actionnaires sur le montant NET des primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1878, en sus de la réduction (rebate) de 15 0|0, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes.

3° De porter au Fonds de Réserve (15 0|0) QUINZE POUR CENT de la balance des profits des primes, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MM. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	R. M. SCOTT,
J. B. CAMORS,	WM. A. BELL,
I. K. SMALL,	JOHN DYMOND,
J. PLAISENT,	JOHN ROCCHI
L. J. WEBSTER,	M. MUSSON.

16 jan—3m

MAISON C. ROUYER,

COIN CONTI ET CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.

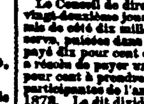

M. C. ROUYER prévient sa nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que Mme Rouyer de retour d'Europe et du Nord, où elle a fait tous ses achats sur commande, qu'il est prêt à offrir ces marchandises à un prix considérablement réduit; son assortiment consiste en un choix très recherché de montres, pendules, bijoux, qui ne sont pas surpassés pour la fraîcheur, la variété et le bon goût; également Orfèvrerie, Couverts et Services de table, en véritable ALFENIDE.—Articles d'optique; Spécialité pour la lunette et le pince-nez; Change et pose de verres de lunettes adaptés pour toutes les vues.

Le public est prié de visiter son magasin et d'examiner son nouveau stock afin de se convaincre que rien n'est exagéré et que tout est vrai, qu'il défie réellement toute concurrence.—Tout objet est garanti.—Réparations de montres, pendules, bijoux et lunettes.—Réargenture de couverts et d'orfèvrerie, articles d'Eglise, etc., etc. Achat de vieil or et de vieil argent.
19 déc—3m—D Ma J

A. BONNET & Cie.,

A. B[illegible]. W[illegible]. H. O[illegible].
65....Rue Royale....65
GRANDE VARIETE de Bijouterie fine.

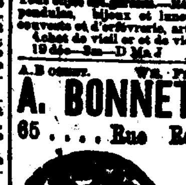

Réparations de bijoux de tous genres exécutées avec soin et promptitude.
15 déc—3m—DMaJ

Meubles.

P. REMY.
Marchand de Meubles,
190.....Chartres.....190
Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, qu'il vend avec le plus [illegible]. Réparation de meubles. [illegible]
20 jan—1an—D Ma J

MEUBLES. MEUBLES.

CHAS. RAYMOND.
57 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Royale.

A CONSTAMMENT en magasin un assortiment général de Meubles [illegible]. Je saisis cette occasion pour remercier mes patrons et le public en général de l'appui qu'ils m'ont donné et dont je leur demande la continuation.
13déc—3m

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal,
D. URQUHART, Président.
[illegible] A. ADAMS, 1er Vice-Président,
[illegible] A. CLARKE, 2nd "
[illegible]
[illegible] KERSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.
[illegible]

LE PLUS ANCIEN MAGASIN DE VETEMENTS.

De la Nlle Orléans, dont la REPUTATION EST DEPUIS LONGTEMPS ETABLIE, et qui défie la CONCURRENCE.

LEON GODCHAUX,
31 & 33.....Canal.....31 & 33.

A L'APPROCHE DES FETES [illegible]
Appelle l'attention toute particulière de ses amis et du public sur son grand stock de
VETEMENTS DE CHOIX
POUR HOMMES,
JEUNES GARÇONS ET ENFANTS.
—AUSSI DES—
Articles de toilette et de chapeaux.

Ayant le tout à des prix qui étonnent les acheteurs par leur modicité.
Il engage les chefs de famille à venir examiner son IMMENSE ASSORTIMENT DE Vêtements de toilette et pour école destinés aux jeunes garçons et aux enfants.
Venez vous convaincre que la maison de
LEON GODCHAUX,
31 & 33 rue du Canal,
Est celui où s'achètent, à MEILLEUR MARCHE les VETEMENTS à la fois les PLUS ELEGANTS et les MIEUX CONFECTIONNES de la Nlle Orléans.
N. B.—Les marchands de la campagne sont spécialement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.
25déc—D M J

Charbons! Charbons!

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 18 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons du charbon pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL, Agent.
18 sept—

Charbon - - Pittsburg - - Charbon.

W. G. COYLE & CO.
35.....CARONDELET.....35
COIN GRAVIER.
CHARBON PITTSBURG ET CANNEL DE LA VIRGINIE.
—AUSSI—
Anthracite en bloc, et en morceaux de la grosseur d'un œuf ou d'une châtaigne.
Livré au plus bas prix du marché.
25 Nov—3m.

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbon
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.
Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
1er sept—1an

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA,
MARCHANDS de CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue Marigny, 3e District.
[illegible] à leurs amis et au public en général, et sollicitent respectueusement leur [illegible]. Livrable à tout option.
7 juil—3m D M J

Les Meubles bordés de cordes,

PATENTE DONAHOE,
Sont reconnus comme les plus propres, les mieux faits, les moins chers et durables le plus.

GRAND assortiment toujours prêt à être livré. Aussi, toiles à matelas confectionnées avec bordures en cordes de toutes grandeurs et qualités, à bas prix.
Le public est invité à venir examiner ces articles que je me ferai un plaisir de lui exhiber, soit qu'il en désire ou non acheter.
Réparation de toute espèce de meubles.
Fabrique et salle de vente, 44 rue de Chartres, [illegible]
J. J. DONAHOE, Propriétaire du brevet.
12 nov—1an—D Ma J

Chaussures.

Grand choix de Chaussures de tous les genres,
POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS, au
CLAIBORNE SHOE STORE.
257.....URSULINES.....257
Coin Claiborne.

Le stock du magasin a été entièrement renouvelé, et les prix réduits jusqu'à la dernière limite, défiant la concurrence.
Les meilleures chaussures d'enfants, celles qui durent le plus et coûtent le moins, se trouvent au No 257 rue Ursulines. On y fabrique aussi à bon marché avec des matériaux supérieurs.—Les ordres de la ville et de la campagne sont exécutés avec promptitude.
A. L. BICOCCHI.
22janv—1m 21fév

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. [illegible]
17 fév 78—1 an

VINGT ET UNIEME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance HOPE, de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 27 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1878		75,009 62
Sur les risques d'incendie	$65,347 79	
Sur les risques de rivière	7,892 11	
Sur les risques de marine	1,769 72	$75,009 62
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$ 9,049 75	
Sur les risques de rivière	2,531 80	
Sur les risques de marine	59 73	
Retour de 15 p. cent aux assurés	8,090 94	
Licences de ville et d'Etat et taxes pour l'année 1878 sur capital et propriété foncière	15,108 35	
Bureau des Assureurs de la Nlle Orléans	2,330 38	
Primes remboursées	1,508 04	
Réassurances	5,339 55	
Profits et pertes, loyer, dépenses, intérêt en moins	11,427 30	$46,340 84
Profits		$28,668 78
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1878	$15,668 78	
Réserve pour pertes non réglées	2,500 00	
Dividende de cinq piastres par action déclaré ce jour	$10,000 00	
		$28,668 78

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par hypothèque dans cette ville	$ 27,339 70
Prêts sur nantissement	51,171 12
Billets pour primes	3,365 08
Actions de banque et autres actions	22,213 79
Bons fonciers	49,959 94
Primes en voie de perception	12,443 85
En caisse	46,267 26
Total de l'actif	$222,860 78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ET. PEYCHAUD, Président.
Louis Barnett, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 janvier 1879.
M. T. DUCROS, Notaire.
No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 janvier 1879, il a été unanimement résolu qu'un dividende comptant de CINQ PIASTRES par action, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1878 soit déclaré et payé sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11 janv—1m

G. PITARD,

201 & 203 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent de [illegible] de plomb St. Louis [illegible]

Grate à feu,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Coutellerie,	Couleurs préparées pour cottage,
Cordage,	[illegible] à l'huile,
Vitres,	[illegible] en poudre,
Mastic,	[illegible] à peindre,
Colle forte,	[illegible] à blanchir,
[illegible],	Vernis,
Huile de lin,	[illegible]
Huile de [illegible],	[illegible]
Térébenthine,	[illegible]
Papier,	[illegible]

AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tous à des prix modérés.
19 jan—1an

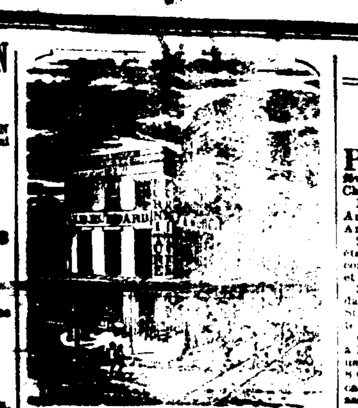

LE
PALAIS
—DES—
MEUBLES
—DE—
JOS. B. HUBBARD
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

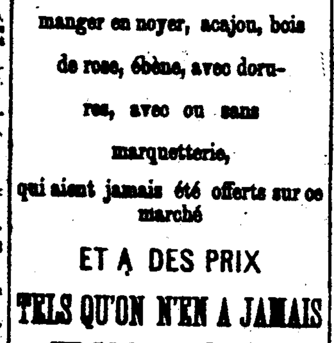

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de MEUBLES DE SALON, de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX
TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

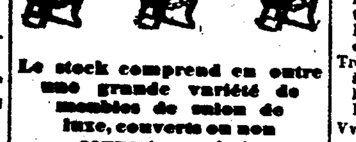

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

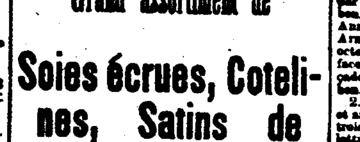

Grand assortiment de
Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

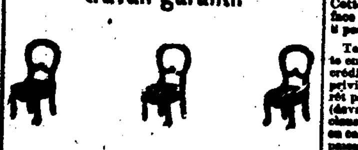

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de
GLACES
du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.
—AUSSI—
Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à
TRÈS BAS PRIX.
Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.
VENEZ TOUS.
JOS. B. HUBBARD,
123 S. RAMPART, coin PERDIDO.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Joli cottage dans le 2me district.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 15 février 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu—

1° Le joli cottage en bois. No 308 rue Ste-Anne, dans le carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Roman et Prieur.

2° La maison de résidence en bois, à deux étages, No 179 rue St. Pierre, dans le carré d'ilet compris entre les rues Orléans, St-Pierre, Tremé et St-Claude.

3° Le cottage double en bois, No 28 rue Miro, dans le carré d'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St Philippe et Ursulines. Voir les plans à la vente pour les dimensions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles d'hypothèque et lien du vendeur, 8 0|0 d'intérêt par an, 5 0|0 d'honoraires d'avocat. Polices d'assurance transférées; l'acquéreur assumant les taxes exigibles et dues en 1879, au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. H. Pascoe, notaire. 9 au 15 fév.

Propriété de valeur rue du Canal.—4 lots pour bâtir dans les rues Bienville et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 1er mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'encan, les propriétés bien situées et augmentant en valeur, ci-dessous décrites:

1° Sept lots de terre, de choix, situés dans le 2nd district, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos. 1 à 7 inclusivement. Ils forment le coin nord-est des rues Canal et Broad.

2° Le lot pour bâtir, dans le même ilet, désigné par le No. 11, qui fait face à la rue Broad.

3° Vingt-cinq lots pour bâtir, comprenant l'ilet entier borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez.

4° Deux lots contigus, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Rochéblave et Dorgenois, avec façades sur la rue Bienville.

Voyez les plans à la vente pour les dimensions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de 1 à 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège de vendeur portant les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat; les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs.
9 fév—15, 16, 25 au 1er mars.

Pour compte de propriétaires absents.
Les deux magasins et résidences en briques à 3 étages, Nos. 176 et 178 rue de la Douane, entre Remparts et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux No 31 de la rue du Camp, SAMEDI, 1er mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, pour compte de propriétaires absents—

LES DEUX MAGASINS ET RESIDENCES EN BRIQUES à 3 étages, solidement construits, et situés dans un quartier central, désignés par les Nos 176 et 178 rue de la Douane, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Remparts et Bourgogne. Avec des réparations convenables ces propriétés peuvent donner un bon revenu, à cause de leur proximité du centre des affaires et des lieux d'amusements.

Elles sont louées au taux de $600 par an. Ce serait un placement de premier ordre pour un capitaliste entreprenant. Voir le plan le jour de la vente pour les détails.

Conditions Un tiers ou davantage comptant au choix des acquéreurs et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque, le privilège du vendeur avec toutes les clauses habituelles de 8 0|0 par an d'intérêt, 5 0|0 d'honoraires d'avocat, et transfert de la police d'assurance.

Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant F. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
9fév—9,15,16,23, jusq. vente.

Quatre lots de valeur et contigus pour bâtir avec façade sur les rues Liberté et Franklin, entre celles Gasquet et Canal.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 15 février 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles il sera positivement vendu à l'encan avec le consentement des parties—

Quatre lots de valeur et contigus, avec façade sur chacune des rues Franklin et Liberté, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Franklin et Liberté. Ils ont une façade totale sur chacune des rues Franklin et Liberté de 60 pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds, s'étendant de la rue Franklin à celle Liberté. Ces lots sont centralement situés et sont les seuls vacants pour bâtir dans cette partie populaire du 1er district. L'attention des manufacturiers y est spécialement appelée.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit au gré des acheteurs pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant O. DeArmas, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 fév—1, 2, 9 fév, à la vente.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

Emplacements de choix, pour affaires, à l'encan, dans le Troisième District.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 11 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St Charles, il sera vendu à l'encan—

1° L'emplacement pour grocerie bien connu, formant le coin sud-ouest des rues Bons-Enfants et St Claude et Music.

2 Cette propriété de choix, formant le coin sud-est des rues François et Bons-Enfants et St Claude.

Conditions de la vente:—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit avec intérêt de 8 pour cent l'an, et toutes les clauses habituelles, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix offert.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James Fahey, notaire. 9 fev—à la vente.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés vacantes, de valeur et améliorées, dans le Second et Troisième Districts, au coin des rues Ste-Anne et Bourbon, rue des Grands-Hommes, entre St-Ferdinand et Cotton Press.

Trois grands terrains vacants, touchant à la Presse à Coton de la Levée, dans la rue des Grands-Hommes, entre St-Ferdinand et Cotton Press.

Vve T. Fagot et als. vs. Jas. Du Gardin St-Alexandre et als. No 9473.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 mars 1879, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE D'ENCAN DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 28 janvier 1879 et signé le 1er février 1879, par l'Honorable W. H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, formant le coin des rues Bourbon et Ste-Anne et mesurant selon le plan de Arthur De Armas, voyer et ingénieur civil, en date du 20 octobre 1878, 37 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur et façade de 64 pieds 4 pouces 4 lignes à la rue Bourbon.

2. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par la lettre A, d'après le plan de Arthur de Armas, voyer et ingénieur civil, en date du 22 octobre 1878, dans l'ilet borné par les rues des Grands Hommes ou Dauphine, Craps ou Bourgogne, St-Ferdinand et Cotton Press, et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes ou Dauphine, sur 164 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une magnifique maison de résidence élevée de terre et retirée de la rue, ayant une galerie devant, un grand corridor au centre, deux larges chambres de chaque côté du corridor, grande salle à manger à l'arrière, deux grands cabinets, grande chambre aux mansardes, cuisine, dépendances, cave, jardin, etc.

3. Trois certains lots de terre qui se touchent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres B. C. D. d'après un plan de Arthur De Armas, voyer et ingénieur civil, en date du 22 octobre 1878, dans l'ilet borné par les rues des Grands Hommes, Craps, St-Ferdinand et Cotton Press, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes sur 164 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions.—Moitié comptant, le reste en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement (devant être divisés en coupons si on le désire) la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement d'une partie ou de la totalité des billets, les bâtisses devant être assurées par l'acquéreur et les polices transférées aux détenteurs des dits billets (assurées dans l'association d'assurance de la Nouvelle-Orléans), les acquéreurs devant assumer en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1878 et 1879, payables et exigibles en ces années, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5, 12, 19, 26, mars 5, 8.

MOKAÏNE.

J'OFFRIRAI très prochainement, pour la première fois ici, une Liqueur aussi précieuse qu'agréable à prendre, et d'une efficacité certaine dans les affections que je vais citer. Pendant longtemps, à New York, à Brooklyn, à Newark, cette Liqueur a constamment obtenu les meilleurs résultats chez les malades à qui je l'ai prescrite. Je lui ai donné le nom de Mokaïne, et voici les principaux cas dans lesquels je puis honnêtement la recommander:

—Désordres de l'estomac et des intestins;
—Digestions à peu près nulles ou mal opérées;
—Prostration générale et sorte d'abandon de soi-même;
—Débilité à la suite d'une longue maladie ou de l'emploi de médicaments pernicieux;
—Ravages par les vers, surtout chez les enfants;
—Douleurs rhumatismales non chroniques;
—Toux et crachements indiquant ou simulant un début de bronchite ou de pulmonie;
—Refroidissement habituel des extrémités;
—Perte des forces viriles par suite d'excès ou de maladies;
—Transpirations froides et gluantes au front, aux mains et aux pieds;
—Rêves fatigants et cauchemars pleins de terreur;
—Maladies du foie, de la rate et de la vessie;
—Quelques autres cas encore, dérivant des désordres de l'estomac et des intestins, désordres qui constituent les deux tiers peut-être des maladies les plus communes.

La Mokaïne a pour bases deux puissants antidotes, plus les médicaments rationnellement indiqués dans les cas cités plus haut. Quelques jours de son emploi produiront des effets appréciables, et quelques semaines des guérisons [illegible].

DOSES.—Pour adultes des deux sexes: un petit verre d'une once chaque matin, ou matin et soir, ou matin, midi et soir, selon la gravité des cas.—Pour jeunes gens, une grande cuillérée.—Pour enfants âgés, une petite cuillérée.

NOTA.—La Mokaïne ne convient, en aucun cas, aux enfants à la mamelle.

28janv— Dr C. TESTUT, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Vente spéciale d'un contenu du magasin de marchandises sèches de détail, sans limite ni réserve.

AUSSI

Marchandises sèches, articles de toilette, Notions.

PAR A. & L. LEVY.—ALEXANDRE LEVY, encanteur.—LUNDI, le 10 courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan No 33 rue des Magasins, il sera vendu le susdit stock [illegible].
Conditions à la vente. 10 fév.

PAR H. STERN & CO.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu LUNDI, 10 février 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront aux commerces de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 9 fév—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

SANS LIMITE OU RESERVE

La jolie propriété No 349 rue St-Claude, entre Esplanade et Kerlerec, touchant la belle propriété de Mme Slocomb.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale — SAMEDI le 15 février, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, SANS LIMITE OU RESERVE.

UN certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Marais, Esplanade et Kerlerec, et mesurant 25 pieds de face sur la rue St-Claude, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en cette jolie propriété touchant à la belle résidence de Mme Slocomb, et contenant 6 appartements dans la maison principale, cuisine avec 2 chambres et un cabinet, waterworks, puits, hangars, citerne, latrines, &c. La propriété porte le No 349 rue St-Claude.

Termes et conditions.—La moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur, et 8 0|0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0|0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du paiement des dits billets, ou une portion, assurance et le transfert de la police; les taxes dues et exigibles en 1879, seront assumées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Ch. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9fév—

Ameublement en acajou pour chambre à coucher avec armoire à glace de Mallard.
Ameublement Victoria, en bois de rose pour chambre à coucher, avec armoire à glace de Seibrecht.
Ameublement de salle à manger et de cuisine, fourneau de cuisine et articles de maison.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46, rue Royale.—MARDI, 11 février, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 158 de la rue des Remparts, entre celles Orléans et St-Pierre, le contenu de la dite maison comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—Comptant. 9fév—

PAR S. GUINAULT.

Succession de A. Debruille No 40,500. Vente en liquidation de la société Flavie Dacier avec A. Debruille, décédé. Magasin de meubles à l'enseigne des rues Royale et Bienville, à l'encan.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI 12 février 1879. Il sera vendu à 11 heures du matin, au susdit magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 janvier 1879.—

Tout le contenu du magasin de meubles de feu A. Debruille, le tout sera vendu en lots à la convenance des acquéreurs. Aussi le privilège du bail du magasin, expirant le 30 septembre 1879, à raison de $125 par mois.
Conditions—Comptant avant livraison.
9 fév.—

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.,
59 Rue de Chartres, coin Bienville,
NEW-ORLEANS, LA.

Bibliothèque des Dames et des Demoiselles.
Collection de la Librairie Académique.
Ouvrages—format in-18 à $1,25 le volume.

NANINE GUILLON—Projets de jeunes filles...1 vol.
L'entrée dans le monde...1 vol.
Cinq années de la vie d'une jeune fille...1 vol.
Mme GAGNE (ELISE MOREAU)—Mary Vallier...1 vol.
Mémoires d'une sœur de charité...1 vol.
MATHILDE DE SAINT-VIDAL—Amour et Devoir...1 vol.
JULIE FERTIAULT—Les fleurs du travail...1 vol.
L'éducation du cœur...1 vol.
La science d'une Jeune Mère...1 vol.
Le Bonheur du Foyer...1 vol.
La chambre aux Histoires...1 vol.
Les petits drames rustiques...1 vol.
MICHEL MASSON—Les lectures en famille...1 vol.
Les gardiennes...1 vol.
MARIE GUERRIER DE HAUPT—Marthe...1 vol.
Les défauts de Gabrielle...1 vol.
Forte par la foi...1 vol.
Le chevalier de Nanjac...1 vol.
ANTONIN RONDELET—L'éducation de la vingtième année...1 vol.
Le lendemain du mariage...1 vol.
Les dangers du plaisir...1 vol.
CHS. DESLYS—Les récits de la grève...1 vol.
La Loi de Dieu...1 vol.
ADRIENNE ROGRAN — Le testament d'une vieille fille...1 vol.
Le choix de Suzanne...1 vol.
H. D'AUBREVAL—Paris et Province...1 vol.
Les cœurs simples...1 vol.
Valentine...1 vol.
COMTESSE DE MIRABEAU—Le baron d'Aché...1 vol.
Hélène de Gardannes...1 vol.
BARON WOGAN—Dolorita une tombe dans les forêts vierges...1 vol.
ERNEST FALIGAN—Une nièce du balafré...1 vol.
Mlle BENOIT—Françoise, la Vocation d'une Chrétienne...1 vol.
MISS CUMMINGS—Les fantômes du cœur...1 vol.
MARY O'NELYA—Lettres d'une jeune Irlandaise...1 vol.
S. BLANDY—Bénédicte...1 vol.
MARIE SEBRAN—Rouzan...1 vol.
Mme DUFUSHARDY — Le sacrifice de Paul Wynter...1 vol.
AIMÉ GIRON—La maison qui pleure...1 vol.
EMILE BOSQUET—Une villégiature...1 vol.
MARIE JENNA—Enfants et mères...1 vol.
ALFRED SEGUIN—Le tal[illegible] de Marguerite...1 vol.
CLAIRE CHANDENEUX—Blanche neige...1 vol.
Sans cœur...1 vol.
PRINCESSE OLGA—Tante Agnès...1 vol.
DUFAU P. A.—Aveugle née...1 vol.
DUQUESNOY PIERRE—Valérie...1 vol.
Ctesse D'ARMAILLÉ—Catherine de Bourbon...1 vol.
ABBÉ LEMONNIER—Rosa Ferraci...1 vol.
ETIENNE MARCEL—H're d'une Corbeille de noces...1 vol.
EUGÈNE MULLER—Récits champêtres...1 vol.
PAUL PERRET—L'Idole...1 vol.
Mme LANORMANT—Quatre femmes au temps de la Révolution...1 vol.
C'tesse de MILA—Linda...1 vol.

Bibliothèque des Jeunes Filles D. S. G.

Mlle V. MONNIOT—Nina l'incorrigible...80c.
Le journal de Marguerite...2 vols $1.75
Marguerite à vingt ans...2 vols $1.75
Madame Rosély...2 vols $2
Coralie Delmont...80c.
Anne Pigard...80c.
&c., &c., &c.
26janv—

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov—

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 3 février 1879.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie et conformément à sa charte, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante.

James Jackson,	J. W. Burbridge,
Chas Macready,	D. F. Kenner,
R. Biscoe,	H. Y. Aturill,
	S. H. Kennedy.

Et à une assemblée pour l'administration tenue ce jour les officiers suivants ont été unanimement élus.
JAMES JACKSON, Président.
CHAS MACREADY, Vice-Président.
V. VALLOIS, Secrétaire.
E. E. RICHMOND, Trésorier.
V. VALLOIS, Secrétaire.
5fév—7t

Bureaux des Importers Bonded Warehouse, au coin des rues Peters et Conti. — Nlle-Orléans, 27 janvier 1879.—En vertu d'une résolution adoptée à l'assemblée générale régulière des actionnaires qui a eu lieu ce jour, 27 janvier 1879, et conformément à l'article XII de la charte, avis est par la présente donné, qu'une assemblée générale des actionnaires est spécialement convoquée aux Bureaux de la Compagnie pour le LUNDI, 10 février 1879, à 7 heures du soir dans le but de faire telles modifications, additions ou changements dans l'acte d'incorporation, ou de dissoudre la corporation et liquider les affaires de la Compagnie.
HENRY TREMOULET, Président.
NEM. BIENVENU, faisant office de secrétaire.
28 janv—au 10 fév

On se demande comment on peut prévenir les fièvres de malaria telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine, Phtisie, Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, [illegible]. L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre les fièvres de malaria.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
18 janv—1an